

Pièces à fournir pour une reconnaissance antérieure à la naissance

- ⇒ **Pièces d'identité des futurs parents.**

- ⇒ **Informations sur les professions des futurs parents.**

- ⇒ **Justificatif de domicile ou de résidence récent** (*Facture EDF, Téléphone, etc.*).
- *En cas d'hébergement, une attestation complétée par l'hébergeur muni de sa carte d'identité.*

La présence des deux futurs parents est obligatoire lors de la reconnaissance en mairie afin de signer l'acte.